

POLITIQUE DE LATE TRADING ET MARKET TIMING

APICIL AM - 2025

Echelle de confidentialité	Niveau de dommage lié à la divulgation de l'information	Règles de diffusion
Public	Nul	Information pouvant être diffusée sans restriction et sans liste de diffusion.

VERSION	EMETTEUR	DATE DE REDACTION	VALIDATION COMITE CCI	VALIDATION CONFORMITE GROUPE	APPROBATION CA	PRINCIPALES MODIFICATIONS
v0 2021	RCCI	07/06/2021	09/06/2021	-	-	Rédaction de la politique
v1 2023	RCCI	15/03/2023	-	20/03/2023	03/04/2023	Référence réglementaire
V2 2024	RCCI	-	-	-	08/04/2024	Néant
V3 2°25	RCCI	14//03/2025	20/03/2025	INFORMATION	02/04/2025	Néant

SOMMAIRE

1.	LATE TRADING	3
2.	MARKET TIMING	3
3.	COMMUNICATION DES INVENTAIRES DE PORTEFEUILLE	4

1. LATE TRADING

Late Trading : « Le *late trading* ou "opération de souscription/rachat hors délai" consiste, pour l'établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription ou de rachat à accepter d'exécuter des ordres après l'heure (ou une date) limite de centralisation qui, pour les fonds français (OPC), est fixée dans le prospectus de ces derniers. » - *Position AMF DOC-2004-07*

APICIL AM considère que la pratique du Late Trading ne peut être admise car elle enfreint les dispositions des prospectus des OPCVM qui prévoient que les souscriptions-rachats des OPCVM se font à valeur liquidative inconnue. L'heure de cut-off pour les souscriptions-rachats des OPCVM APICIL est mentionnée dans le paragraphe « Modalités de souscription et rachat » dans les prospectus des OPCVM.

Les ordres tardifs techniques (OTT) sont les ordres exprimés par l'investisseur avant cut-off mais collectés après cut-off à la suite d'un dysfonctionnement technique. Il s'agit de la seule dérogation possible au cut-off mentionné dans les prospectus des fonds.

Afin de faciliter la gestion d'éventuelles demandes d'intégration d'ordres tardifs techniques, CACEIS BANK qui assure la centralisation des OPCVM APICIL a mis en place une organisation qui permet à chaque partie intervenante d'intervenir avec célérité pour pouvoir permettre une meilleure maîtrise des risques. CACEIS BANK doit ainsi systématiquement recevoir l'accord écrit du RCCI, ou en son absence d'un représentant de la société, pour permettre l'intégration de ces ordres tardifs techniques dans la centralisation du jour concerné. Le RCCI valide notamment que l'ordre du client a été produit en temps utile.

2. MARKET TIMING

Market Timing : Le *market timing* ou "opération d'arbitrage sur valeur liquidative" consiste à tirer profit d'un éventuel écart de cours (valorisation). Cela consiste pour une personne (l'arbitragiste), à qui on (le gérant ou les courtiers) a donné la composition exacte du portefeuille de valeurs d'un fonds, à procéder à une évaluation de ce portefeuille et à la comparer à celle faite par la société de gestion (arrêtée à une heure ou une date donnée, selon des modalités définies dans le prospectus du fonds : c'est la valeur liquidative). L'arbitragiste va donc acheter des parts d'un fonds sur la base d'un prix, en quelque sorte "périmé", lorsqu'il constatera que certaines des valeurs composant ce fonds sont sous-évaluées. Il revendra ses parts lorsque la nouvelle valeur liquidative aura été publiée (par exemple, le lendemain si ce calcul est quotidien), prenant en compte les éléments d'information émanant du marché et rétablissant ainsi le " juste " prix. Il réalise donc un profit grâce à cet "aller-retour". - *Position AMF DOC-2004-07*

Le caractère répréhensif de cette pratique est totalement soutenu par APICIL AM qui a mis en place des procédures pour éviter des abus. Ainsi, **les souscriptions / rachats sont toujours réalisés à VL inconnue et l'horaire de cut-off pour ces opérations est bien antérieur à celui de la valorisation des instruments financiers entrant dans la composition des portefeuilles.** APICIL AM se réserve le droit

de rejeter des ordres de souscription/rachat provenant d'un investisseur qui sembleraient réalisés dans ce contexte.

3. COMMUNICATION DES INVENTAIRES DE PORTEFEUILLE

Afin d'éviter la facilitation des opérations de market timing ou de late trading, APICIL AM s'interdit de communiquer en temps réel la composition du portefeuille à certains investisseurs ou certains intermédiaires.

Ainsi, l'inventaire le plus récent communicable ne peut être inférieur à 15 jours calendaires pour tous les OPC gérés par APICIL AM.

Les seules dérogations à ce principe sont :

- Les FIA dédiés et sous réserve que l'information soit communiquée de manière concomitante à l'ensemble des porteurs.
- Comme indiqué dans la position AMF DOC-2004-07 – Les pratiques de market timing et de late trading – mise à jour en janvier 2019, APICIL AM pourra être amenée à répondre, dans un **délai qui ne peut être inférieur à 48 heures après la publication de la valeur liquidative**, à des sollicitations de certains **investisseurs professionnels, relevant du contrôle de l'ACPR, de l'AMF ou des autorités européennes équivalentes, qui doivent eux-mêmes se conformer aux exigences réglementaires liées à la directive 2009/138/CE (Solvabilité 2)**. APICIL AM veille à ce que chacun de ces investisseurs professionnels ait mis en place des procédures de gestion des informations sensibles avant la transmission de la composition du portefeuille de telle sorte que celui-ci soit uniquement utilisé pour le calcul des exigences prudentielles.

La transmission d'informations doit respecter le principe du traitement équitable des porteurs de parts d'un organisme de placement collectif (OPC). Ainsi, APICIL AM informe les porteurs de parts et actionnaires d'OPC de la mise en place de ce dispositif via son site internet (communication de la présente politique).

Destinataire	Type de données	Date des informations à transmettre	Délai d'attente avant diffusion	Engagement de confidentialité
Porteurs ou actionnaires d'OPC	Structure d'un portefeuille ou 10 premières positions	Données sur la dernière VL du mois précédent	5 jours ouvrés	Non
	Composition intégrale d'un portefeuille	VL validée datant de 15 jours calendaires avant l'envoi	15 jours calendaires	Oui
Prospects	Structure d'un portefeuille ou 10 premières positions	Données sur la dernière VL du mois précédent	5 jours ouvrés	Non